



Franc-parler

Le journal de l'Union démocratique du centre

l'initiative de mise en œuvre pour le renvoi effectif des étrangers criminels

» Pourquoi une «initiative de mise en œuvre»? Pages 4 et 5

» Feuille de signatures annexée

Imposer la volonté du peuple!

SIGNEZ MAINTENANT L'INITIATIVE
grâce à la feuille de signatures dans ce journal

1. Signez l'initiative.

2. Récoltez deux autres signatures dans votre commune.

3. Glissez aujourd'hui la feuille de signatures, même incomplète, dans la prochaine boîte postale. La feuille est préaffranchie, le renvoi est donc gratuit pour vous.

Sécurité chez soi 8 Jeunes musiciens 14

Mettre fin à l'imposition inéquitable!
Votez Oui le 23 septembre.

Jeunes musiciens non étatisés.
Votez Non le 23 septembre.



Impôts équitables

OU 23 septembre



AZB Z3001 Bern - Prix Fr. 35.- annuel - publié mensuellement - 5 000 ex. - www.udc.ch - franc-parler@udc.ch - août 2012



Pour tous vos imprimés



ZofingerTagblatt AG
Medien- und Printunternehmen
Zofinger Tagblatt AG, 4800 Zofingen
Tel. 062 745 93 93, www.ztonline.ch



Signez aujourd'hui, pour plus de sécurité

Ces derniers jours, nous avons commencé la récolte de signatures pour l'initiative de mise en œuvre, mettant ainsi en pratique une décision de l'assemblée générale des délégués UDC de l'automne dernier. C'est la première fois que nous avons dû emprunter cette voie. **La situation est en effet inédite :**

- Le 28 novembre 2010, les citoyennes et les citoyens et la majorité des cantons ont clairement accepté l'initiative populaire pour le renvoi des étrangers criminels.
- Il a fallu un an et demi à la Berne fédérale pour mettre en consultation un projet de loi d'application pour le nouvel article constitutionnel.
- La version favorisée par le Conseil fédéral viole de manière éclatante la volonté du souverain en reprenant les dispositions du contreprojet que le peuple et les cantons ont rejeté.
- Les autorités sabotent et retardent par tous les moyens le renvoi des étrangers criminels, compromettant du même coup la protection des citoyens contre la criminalité et surtout les crimes violents. En 2011 pour la première fois, plus de 50% des délinquants ayant violé le Code pénal étaient des étrangers (y compris les requérants d'asile et les touristes criminels).

Il est grand temps que nous autres Suisses prenions les choses en main. Nous devons contraindre les politiques à respecter sans discuter la volonté du peuple. Notre initiative de mise en œuvre propose un article constitutionnel qui entraîne l'application directe de l'initiative sur le renvoi approuvée en 2010 par le souverain :

- La nouvelle initiative populaire énonce des crimes particulièrement graves (par exemple: meurtre, brigandage, viol) qui entraînent automatiquement une expulsion. Des délits compromettant l'ordre et la sécurité publics (par exemple: bagarres, violence contre les autorités) sont sanctionnés par l'expulsion du coupable si celui-ci a déjà subi une condamnation pénale.

- En présence d'un motif d'expulsion au sens des nouvelles dispositions constitutionnelles, il est dans l'intérêt public que le délinquant doive quitter automatiquement la Suisse.

L'objectif de l'initiative de mise en œuvre est de corriger la situation intenable en termes de criminalité étrangère. Nous voulons renforcer la sécurité, accélérer les procédures et durcir la pratique des tribunaux. Si l'article constitutionnel sur le renvoi est rigoureusement appliqué, **plus de 16 000 délinquants étrangers doivent quitter la Suisse**. 8 000 d'entre eux n'ont pas d'autorisation de séjour en Suisse et sont donc en situation illégale. C'est bien la preuve que l'application de l'initiative sur le renvoi est plus nécessaire que jamais.

Les hôtes étrangers de la Suisse doivent faire eux-mêmes un effort pour s'intégrer. Ils doivent assumer en leur âme et conscience la responsabilité de leur propre personne et de leur famille, observer le régime légal suisse et respecter nos us et coutumes. Celles et ceux qui n'admettent pas ce principe doivent quitter la Suisse !

Signez maintenant l'initiative de mise en œuvre pour le renvoi effectif des étrangers criminels – pour plus de sécurité en Suisse. Et aussi par respect pour notre démocratie directe. Il est grand temps d'imposer la volonté du peuple et de rétablir le respect des règles de notre pays.

Toni Brunner, président de l'UDC Suisse

L'UDC défend seule la Suisse lors du 1^{er} août 2012

Dans tous les cantons de Suisse, des représentants de l'UDC ont pris la parole pour défendre nos valeurs suisses. Ils ont rappelé l'importance de la liberté, de l'indépendance et de la souveraineté pour notre pays. Ils ont aussi mis en garde contre l'adhésion sournoise à l'UE. En effet, la classe politique essaie toujours de brader l'indépendance de la Suisse en signant des accords liant automatiquement la Suisse à l'UE.



Nadja Pieren, conseillère nationale et vice-présidente UDC Suisse (à gauche), a été accueillie par tout le Conseil communal à St. Stephan (BE) où elle a prononcé son discours. Toni Brunner, conseiller national et président UDC Suisse (au centre) s'est exprimé devant une foule nombreuse à Grosswangen (LU) où il a participé aux festivités des 20 ans de l'UDC Lucerne. Yvette Estermann, conseillère nationale (à droite) a rappelé les valeurs fondatrices de notre pays à Horn (TG), au bord du Lac de Constance.



Christoph Blocher, conseiller national et vice-président UDC Suisse (à gauche), a averti le nombreux public venu l'écouter à Zurich (ZH) des dangers d'une adhésion à l'UE. Le président de l'Assemblée fédérale Hansjörg Walter (au centre), s'est rendu à Sirnach (TG) après avoir discoursu devant les portes du Palais fédéral. Enfin, le conseiller fédéral Ueli Maurer (à droite) a pris part à sept manifestations lors du 1er août. Il a mis en garde contre les pressions de l'étranger: la Suisse ne doit pas se laisser mettre sous pression par d'autres pays. «C'est comme un chien méchant qui ne recule que si on s'oppose à lui», a-t-il conclu à ce propos.

4 Initiative de mise en oeuvre

Pourquoi une initiative « de mi

Le 28 novembre 2010, le peuple et les cantons ont accepté l'initiative populaire sur le renvoi des criminels étrangers. Comme nous le savons tous, les autorités fédérales traînent à présent à la mettre en oeuvre. L'irritation de la population croît.



par Yvette Estermann, conseillère nationale, Kriens (LU)

L'initiative pour l'expulsion des étrangers criminels était une «lueur d'espoir» pour les Suisses. En effet, la situation insupportable de la criminalité étrangère est pour de nombreuses personnes non seulement choquante mais elle nous concerne aussi directement en tant que citoyens. Les autorités fédérales doivent respecter la volonté populaire et ne pas empêcher ou reporter davantage sa mise en oeuvre.

Chaque jour de nouvelles infractions

Deux ans se sont déjà presque écoulés depuis et le mécontentement de l'époque va en s'intensifiant. On ne saurait parler d'amélioration de la situation. Bien au contraire : quotidiennement ou presque, les médias nous apprennent que le nombre d'infractions qui tomberaient dans le champ d'application de l'initiative sur le renvoi se multiplie. Les victimes et les familles méritent que quelqu'un fasse cesser cette situation.

La démocratie doit être prise au sérieux

L'UDC doit une fois de plus prendre les choses en main et faire enfin entendre la voix des personnes touchées et donc de tous les citoyens. Il est inquiétant

que cela soit même nécessaire dans une démocratie. L'initiative «de mise en oeuvre» exige, grâce à un texte de formulation détaillée, la mise en oeuvre directement applicable, conforme à la Constitution, des dispositions constitutionnelles acceptées par le peuple et les cantons sur le renvoi de criminels étrangers.

La mise en oeuvre est aussi impor-

bien intégrés en Suisse qui souhaitent la mise en oeuvre rapide de l'initiative.

Mettez-vous à la place de ces hommes et femmes qui vivent ici et font de leur mieux, alors que certains de leurs compatriotes font exactement le contraire. Ces gens ne veulent pas s'intégrer ni travailler. Ou ils viennent dans notre pays avec l'intention de s'y « faire » de l'argent facile, que ce soit à travers du trafic de drogue ou des cambriolages, etc. La Suisse est en grande partie confrontée à de la criminalité « importée ».

Aussi dans l'intérêt des victimes

Il est désormais nécessaire d'agir, avant tout dans l'intérêt des victimes de tels crimes mais aussi pour protéger l'ensemble de la population. Pour la première fois l'an dernier, une majorité des auteurs d'infractions pénales étaient d'origine étrangère. On constate une augmentation des infractions, en particulier en ce qui concerne le brigandage, les vols avec effraction et les délits contre la loi sur les stupéfiants. Dans quelques villes suisses, le nombre d'infractions pénales explose.

Renforcement de la démocratie

L'initiative de mise en oeuvre respecte et renforce notre démocratie directe, qui a été bien mise

à mal ces derniers temps. Il est inacceptable que ceux qui se dressent contre les gens de notre pays et contre ses lois puissent y rester pour y commettre de nouvelles infractions. De nombreux immigrants viennent de pays sans gouvernement démocratique et sont adeptes

tante pour les étrangers

Comment est-ce même possible que quelqu'un ne veuille pas d'une mise en oeuvre de l'initiative sur le renvoi ? Nous voulons tous que le monde qui nous entoure soit plus sûr. Mais ce sont aussi surtout les étrangers et étrangères

Imposer la volonté du peuple!

Signez maintenant l'initiative de mise en oeuvre pour le renvoi effectif des étrangers criminels

www.initiative-de-mise-en-oeuvre.ch

Qualité Suisse
UDC
Pour une Suisse forte

se en œuvre »

Renvoi automatique

Contrairement aux propositions du Conseil fédéral, l'initiative sur le renvoi exige l'expulsion automatique des criminels étrangers dans leur pays d'origine en cas d'infractions pénales clairement définies :

1. Les auteurs d'infractions graves (homicide, brigandage, viol, etc.) doivent être renvoyés indépendamment de l'existence ou non d'antécédents.
2. Renvoi également pour les auteurs notoires, donc incorrigibles, qui commettent des infractions répétées nuisant considérablement à l'ordre et à la sécurité publics (p.ex. menaces aux autorités, trafic de drogue, lésions corporelles simples, etc.)

Carton rouge

Carton jaune

Conclusion

Je résume brièvement: l'initiative touche ceux qui le méritent, comme les trafiquants de drogue, les violeurs, les escrocs ou les autres étrangers ayant commis des crimes graves. Ceux-ci n'ont rien à faire en Suisse et doivent quitter notre pays. Les dispositions claires de l'initiative sur le renvoi ôtent à la Suisse tout attrait pour les délinquants et permettent ainsi de réduire la criminalité étrangère. Il est par ailleurs enfin mis un terme à l'immigration abusive vers les systèmes sociaux.

L'initiative de mise en œuvre de l'UDC clarifie les choses. Le renvoi doit être exécuté impérativement dans les cas prévus, sans que les tribunaux

d'une religion étrangère. Ils apportent une vision du droit et de l'ordre non compatible avec l'ordre juridique suisse. C'est donc souvent contre des femmes que se dirige la violence masculine.

Imposer l'État de droit

Qu'il s'agisse de traite de femmes, de contraintes sexuelles, de viols, d'abus sexuels ou d'encouragement à la prostitution, de nombreuses femmes de pays ne considérant pas la femme comme un membre à part entière de la société ont fui en Suisse dans l'espoir de s'y trouver en sécurité. À leur grande déception, elles sont forcées de constater que de nombreux actes violents de leur pays sont aussi commis ici en Suisse, sans conséquence majeure pour l'auteur. C'est aussi au nom de ces femmes, qui sont souvent trop intimidées pour se faire entendre, que nous devons agir. Il est grand temps de sortir le « carton rouge » face à ces criminels, à travers l'initiative sur le renvoi : les étrangers ayant commis une infraction grave doivent être renvoyés de

Suisse sans tergiversations.

Le Conseil fédéral refuse de changer de pratique

Le Conseil fédéral ne veut manifestement pas respecter la volonté du peuple. Non seulement sa variante de mise en œuvre de l'initiative sur le renvoi n'est pas conforme à l'article constitutionnel accepté par le peuple et les cantons, mais elle est aussi contraire au concept fondamental d'une initiative. Une initiative a toujours pour but de modifier le système juridique et de contraindre ainsi les autorités à adapter leur pratique à la nouvelle réglementation. Or, par une telle attitude, le Conseil fédéral foule aux pieds la volonté populaire. On ne saurait le tolérer plus longtemps.

ne puissent ou doivent encore pondérer les circonstances. Il s'agit d'une réglementation claire, uniforme, qui aura aussi un effet préventif.

SIGNEZ MAINTENANT L'INITIATIVE
grâce à la feuille de signatures dans ce journal

1. Signez l'initiative.
2. Récoltez deux autres signatures dans votre commune.
3. Glissez aujourd'hui la feuille de signature, même incomplète, dans la prochaine boîte postale. La feuille est préaffranchie, le renvoi est donc gratuit pour vous.

6 Protection contre la fumée passive

NON à l'interdiction radicale d

Une acceptation de l'initiative « protection contre le tabagisme passif » le 23 septembre 2012 aurait des répercussions majeures sur l'hôtellerie-restauration et entraînerait une mise sous tutelle des cantons ainsi qu'une nouvelle atteinte à la liberté personnelle des citoyens. Pour ces raisons, votez NON à cette initiative nuisible.



par Thomas Aeschi, conseiller national, Baar (ZG)

Contraintes inutiles contre un système qui a fait ses preuves

La loi sur la protection contre le tabagisme passif est en vigueur depuis près de deux ans. Il s'agit d'un compromis fondé sur des bases solides, qui a fait l'objet d'âpres discussions pendant des années. Le fait qu'aucun référendum n'ait été lancé contre ce projet souligne la bonne acceptation de la réglementation en vigueur. Néanmoins, la Ligue pulmonaire et d'autres organismes, certains même financés par des fonds publics, voudraient tout remettre en question à peine deux ans plus tard et étendre encore les interdictions de fumer à travers une nouvelle initiative.

Nuisible à l'économie et à l'hôtellerie-restauration

Un renforcement de l'interdiction de fumer aurait de graves conséquences sur l'économie et l'hôtellerie-restauration. L'initiative sur laquelle nous nous prononcerons le 23 septembre 2012 exige une mise en œuvre radicale de l'interdiction de fumer dans presque tous les domaines de la vie. Selon l'initiative populaire, il devrait notamment être interdit de fumer aux endroits suivants :

- tous les espaces fermés qui servent de lieu de travail – donc y c. les bureaux individuels,
- tous les espaces fermés accessibles au public,
- tous les restaurants et hôtels – et

donc aussi les cafés, les discos et les clubs.

Ainsi, tous les lieux de travail, donc y compris les postes de travail individuels, dans tous les domaines de l'économie, deviendraient des lieux de travail non-fumeurs. C'est là une atteinte inacceptable à la sphère privée et à la liberté individuelle. Chacun est libre de décider lui-même s'il souhaite ou non fumer dans un bureau individuel fermé, auquel personne d'autre n'a accès. On peut se demander qui est censé être protégé de la fumée passive dans un bureau individuel ?

Bien entendu, l'initiative octroie au législateur la possibilité de prévoir des exceptions dans le cadre de la loi d'application. Il est néanmoins manifeste que les initiants cherchent à instaurer une société entièrement exempte de fumée et que ces possibilités d'exception ne sont qu'un artifice destiné à masquer le caractère extrémiste et hostile à l'hôtellerie-restauration de l'initiative.

La Ligue pulmonaire tentera certainement d'imposer une application la plus extrême et la plus restrictive possible de l'initiative populaire. Un autre argument invoqué est qu'en raison des différentes règles, des inégalités concurrentielles apparaissent entre les cantons, c.-à-d. que les restaurants dans lesquels il est encore permis de fumer, jouiraient d'un avantage concurrentiel. Dans le même souffle, les initiants affirment néanmoins aussi que les restaurants sans fumée profiteraient d'une clien-

tèle supplémentaire, de collaborateurs en meilleure santé, de frais de nettoyage moindres, etc. – de sorte que les établissements non-fumeurs seraient avantagés. Ces affirmations contradictoires montrent que l'argumentaire des initiants est tiré par les cheveux.

Refuser la mise sous tutelle des cantons

La loi fédérale pour la protection contre le tabagisme passif a habilité les cantons à introduire des interdictions de fumer plus étendues. Ils ont largement fait usage de cette possibilité, particulièrement en Suisse romande, le législateur ayant interdit les établissements

“ La Ligue pulmonaire tentera certainement d'imposer une application la plus extrême et la plus restrictive possible de l'initiative populaire. ”

fumeurs et les fumeurs avec service dans presque tous les cantons francophones. À l'inverse, la plupart des cantons de Suisse centrale permettent encore de tels établissements fumeurs, tout comme les fumeurs avec service, alors que les grands cantons de Zurich et de Berne ont emprunté une voie intermédiaire, en interdisant les établissements fumeurs mais en autorisant les fumeurs avec service.

Critiquées par les initiants, qui les qualifient de « patchwork », ces réglementations cantonales diverses, adoptées volontairement, sont en réalité l'expression de la suisse fédéraliste, dans laquelle les cantons jouissent d'une

e fumer

Interdiction absolue de fumer?

Le 23 septembre

NON

www.restons-raisonnables.ch



gislation reste prévisible. Or l'initiative chamboulerait la législation en vigueur. De nombreux établissements ont investi ces dernières années pour satisfaire aux nouvelles exigences légales, entrées en vigueur il y a deux ans à peine.

Des fumeurs et des locaux fumeurs ont été aménagés conformément aux normes actuellement en vigueur. Si l'initiative de la Ligue pulmonaire était acceptée, ces locaux devraient être fermés et les investissements parfois

importants seraient perdus. Nous tous pouvons contribuer à la stabilité et à la fiabilité de la législation, en rejetant ce nouveau changement impromptu et cette rigidification.

Stop aux atteintes à la liberté individuelle

L'UDC lutte à tous les niveaux politiques pour une responsabilité individuelle accrue et refuse l'ingérence croissante de l'État dans la liberté individuelle. Nous n'avons pas besoin d'une

multiplication des interdictions et des lois qui nous dictent la manière de mener notre vie. Il convient ici de rappeler qu'une loi sur la prévention sera bientôt introduite et que la loi sur l'alcool sera elle aussi renforcée en direction de la mise sous tutelle et de la prévention. Cette initiative met le citoyen suisse encore plus sous tutelle et l'ampute d'une large part de sa liberté. La réalité nous montre cependant qu'un grand nombre de restaurants et presque tous les bâtiments publics sont aujourd'hui déjà non-fumeurs et qu'il est aisé d'échapper à la fumée passive.

Non à l'initiative extrémiste de la Ligue pulmonaire

L'initiative proposée est contraire à une société libre composée de citoyens et citoyennes adultes et responsables. Restons raisonnables et tenons-nous en à la législation en vigueur – un bon compromis, solide, qui a jusqu'à présent fait ses preuves. L'initiative populaire «pour la protection contre le tabagisme passif» est extrémiste, ne pourra être appliquée qu'au prix d'inconvénients très importants pour l'économie et l'hôtellerie-restauration et ne constitue en fin de compte qu'un pas de plus vers une interdiction totale du tabagisme.

Cette crainte n'est pas infondée, comme le montre le lancement d'une autre initiative en juin 2012 « Protection de la santé contre la fumée passive - Pour une protection véritablement efficace et sans discrimination, selon les normes de l'OMS ». Nous n'avons vraiment pas besoin de cela en Suisse. **C'est pourquoi, votons NON à l'initiative radicale « protection contre le tabagisme passif ».**

marge de manœuvre législative importante. Si l'initiative « protection contre le tabagisme passif » était acceptée, cela entraînerait une mise sous tutelle encore plus poussée des cantons, qui perdent aujourd'hui déjà toujours plus de compétences au profit de la Berne fédérale.

Éviter une législation imprévisible

La stabilité et la fiabilité politiques, économiques et sociales sont un avantage important de la place économique suisse. Il est donc décisif que la lé-

Les délégués de l'UDC Suisse prendront position le 25 août 2012:

Le Conseil national recommande de rejeter ce projet par 138 voix contre 52 et 4 abstentions.



8 Sécurité du logement à la retraite

Mettre fin à l'imposition inéquie

De nombreux propriétaires immobiliers âgés de la classe moyenne souffrent de l'imposition inéquitable de la valeur locative. Ils ont payé leurs dettes hypothécaires et sont punis de posséder un logement sans dettes à travers des impôts élevés, absolument injustes. L'initiative « Sécurité du logement à la retraite » vise à mettre fin à cette situation.



par Hansjörg Knecht, conseiller national, Leibstadt (AG)

La Constitution fédérale oblige la Confédération à encourager l'acquisition par les particuliers d'un logement destiné à l'usage personnel. Cela repose aussi sur le principe de la prévoyance vieillesse. À travers la propriété du logement, les personnes mettent de côté de manière judicieuse une réserve de capital pour la retraite, dans le but de disposer d'un logement économique à l'âge de la retraite. La meilleure manière d'atteindre ce but est d'être propriétaire d'un logement sans dettes. L'initiative populaire « Sécurité du logement à la retraite » de l'association suisse des propriétaires de logement Hauseigentümergebund (HEV) exécute ainsi le mandat constitutionnel de l'encouragement de la propriété du logement de 1972.

Ne plus punir la propriété d'un logement libre de dettes

Le système actuel d'imposition de la propriété du logement impute aux propriétaires un revenu fictif, appelé valeur locative, pour l'utilisation de leur propre logement et permet en contrepartie de déduire les intérêts hypothécaires et les coûts de préservation de la valeur. Les propriétaires qui ont totalement ou en grande partie remboursé l'hypothèque grevant leur logement sont ainsi désavantagés, puisqu'ils ne peuvent plus profiter de la déduction des intérêts, ou alors dans une mesure réduite. L'injustice du système actuel

d'imposition de la propriété du logement réside aussi dans le fait que seul le propriétaire d'une maison ou d'un appartement où il loge se voit imposer sur un loyer fictif versé à lui-même. Celui qui s'offre plutôt qu'un logement une voiture chère, un yacht ou des vacances ne doit pas d'impôts sur un revenu fictif supplémentaire.

Oui à un changement de système pour les seniors

Les propriétaires de logement à la retraite, qui doivent vivre d'un revenu modeste, sont particulièrement désavantagés par l'imposition de la valeur locative : ce groupe de personnes est fortement puni par l'imputation de ce revenu fictif, parce que le taux d'imposition marginale appliqué au revenu imposable augmenté de la valeur locative est supérieur, ce qui réduit d'autant leur revenu déjà moindre.

Ainsi, de nombreux retraités ne peuvent conserver leur logement en propriété sans contracter de nouvelles dettes. Cette situation contredit clairement le mandat constitutionnel de l'encouragement à la propriété du logement. L'initiative sur la valeur locative de HEV Schweiz abolit cette règle défavorisant les propriétaires âgés qui se sont acquittés de leurs dettes et touchent un revenu modeste et leur garantit la possibilité de demeurer dans leur logement à la retraite.

Renforcement de la prévoyance

À long terme, il convient d'encourager la propriété du logement sans dettes et

donc le remboursement responsable des dettes hypothécaires plutôt que l'endettement des propriétaires de logement. Les propriétaires qui ont payé leur hypothèque ne doivent pas être punis fiscalement. L'initiative « Sécurité du logement à la retraite » tient compte de l'objectif de prévoyance de la propriété du logement et promeut à long terme le remboursement des dettes hypothécaires jusqu'à l'âge de la retraite et donc la propriété du logement sans dettes.

Libre choix de l'imposition

Les jeunes propriétaires immobiliers, souvent des familles avec enfants,

“ Ainsi, de nombreux retraités ne peuvent conserver leur logement en propriété sans contracter de nouvelles dettes. ”

n'ont généralement pas la possibilité d'éteindre leur dette hypothécaire. Ils ont besoin de leur hypothèque et de la déduction fiscale des intérêts. Pour eux, le système actuel est maintenu. Les propriétaires plus âgés qui ne remboursent pas leur dette pourront, même en cas d'acceptation de l'initiative populaire « Sécurité du logement à la retraite » choisir d'être imposés selon le système en vigueur. L'initiative offre ainsi une solution sur mesure pour tous les propriétaires de logement.

Un endettement inférieur aide en cas de crise

La population suisse est endettée à hauteur de plus de 600 milliards de

table !

francs pour des hypothèques. Il s'agit de l'endettement par tête le plus élevé au monde en comparaison avec le produit intérieur brut. D'un point de vue macroéconomique, ce n'est pas judicieux et fragilise les propriétaires de logements face aux crises de l'immobilier et à d'autres fluctuations conjoncturelles. Cette situation n'est toutefois pas surprenante, puisque rien n'incite à réduire ses dettes. On peine à comprendre pourquoi l'État, à travers l'imposition de la valeur locative fictive, torpille ainsi l'absence de dettes. C'est le contraire, donc la propriété d'un logement sans dettes, qui doit être encouragée, car seul celui qui n'a pas de dettes sur son logement en est réellement propriétaire. Cela renforcerait les valeurs traditionnelles suisses : moins de dettes, plus de responsabilité individuelle. Pour le bien de l'économie suisse, il est temps de réduire cet endettement irresponsable à long terme et de promouvoir la stabilité économique.

Conclusion

L'initiative « Sécurité du logement à la retraite » abolit une incitation négative crasse dans le système fiscal. Pour réaliser le mandat constitutionnel de l'encouragement de la propriété du logement, le projet est idéal. Il offre une excellente opportunité de se débarrasser de l'imputation de la valeur locative, difficile à comprendre, abstraite et très controversée. **L'initiative passera dans les urnes le 23 septembre. Votez oui !**

L'initiative « Sécurité du logement à la retraite » en un coup d'œil

1. Droit unique d'opter, au moment de la retraite, pour la suppression de l'imposition de la valeur locative.
2. Celui qui exerce l'option doit renoncer à la réduction des intérêts hypothécaires liés à son logement principal et ne peut plus déduire fiscalement que 4000 francs au maximum pour les frais d'entretien.
3. Les mesures d'économie d'énergie, de protection de l'environnement et de préservation du patrimoine restent déductibles.
4. Si l'option n'est pas exercée, le système actuel reste applicable.

Sécurité du logement à la retraite

Impôts équitables



OUI

23 septembre

Les délégués de l'UDC Suisse prendront position le 25 août 2012:

Plus d'informations: www.securite-logement.ch

Impressum

Tirage: 5'000 exemplaires
Editon: Stiftung SVP-Patezeitung
Périodicité: 11x/an

Responsable: Kevin Grangier
Adresse: Franc-parler, Case postale 8252, 3001 Berne
Annonces: Kevin Grangier- franc-parler@udc.ch

Imprimerie: Zofinger Tagblatt AG, Henzmannstrasse 20
4800 Zofingen - www.ztonline.ch
Abonnement: Fr. 35.- par an pour les non-membres de l'UDC. Gratuit pour les membres.

RANGE ROVER EVOQUE A STAR IS BORN

La Range Rover Evoque a le succès dans le sang. Grâce à son irrésistible aura et à son design refusant tout compromis, elle a déjà enflammé le cœur de nombreux Suisses. Pour s'en apercevoir, il suffit de jeter un coup d'œil sur les routes. Et vous, quand vous laisserez-vous séduire par la Range Rover la plus vendue de tous les temps? Plus d'informations sur www.landrover.ch ou auprès de votre spécialiste Land Rover.



Range Rover Evoque dès CHF 44'700.-*:

- Coupé ou 5 portes
- 2.0 litres essence de 240 ch / 340 Nm
- 2.2 litres diesel de 150 ch / 400 Nm
- 2.2 litres diesel de 190 ch / 420 Nm
- Consommation mixte 4.9 litres / 100 km, CO₂ 129 g/km, catégorie de rendement énergétique A (2.2 eD4 Coupé)

www.landrover.ch



* Range Rover Evoque 2.2 eD4 Pure à 5 portes, man., 2WD, 150 ch/110 kW, consommation mixte 5.0 l/100 km, émissions de CO₂ moyennes 133 g/km, catégorie de rendement énergétique A, émissions de CO₂ moyennes de tous les véhicules neufs vendus en Suisse 159 g/km, prix du véhicule CHF 44'700.-. Véhicule illustré: Range Rover Evoque 2.2 eD4 Dynamic à 5 portes, man., 2WD, 150 ch/110 kW, consommation mixte 5.0 l/100 km, émissions de CO₂ moyennes 133 g/km, catégorie de rendement énergétique A, émissions de CO₂ moyennes de tous les véhicules neufs vendus en Suisse 159 g/km, prix du véhicule CHF 56'900.- (prix catalogue CHF 54'500.-, avec équipement complémentaire CHF 2'400.-).

Signez maintenant le référendum contre la LAT

Le 26 juin 2012, l'Union suisse des arts et métiers usam a annoncé qu'elle lançait le référendum contre la révision de la loi sur l'aménagement du territoire. En effet, la révision adoptée par les Chambres fédérales le 15 juin 2012 au titre de contre-projet indirect à l'initiative pour le paysage va sur certains points au-delà de l'initiative elle-même et se révèle inacceptable sur trois points essentiels :

1. obligation de déclasser les zones à bâtir surdimensionnées
2. obligation de construire dans un délai imparti
3. réglementation fédérale de la taxe sur la plus-value



« Garantissons le droit de propriété et sachons raison garder! »

*Jean-François Rime, conseiller national
Président usam*

sgv  **usam**

« NON à la révision ratée de la loi sur l'aménagement du territoire »,
case postale 8166, 3001 Berne



Signez maintenant!

Référendum contre
la révision ratée de la
loi sur l'aménagement
du territoire

www.lat-revision-non.ch



« Ne rendons pas les terrains à bâtir inaccessibles aux PME! »

*Jean-René Fournier, conseiller aux Etats
Membre du Comité directeur usam*

sgv  **usam**

« NON à la révision ratée de la loi sur l'aménagement du territoire »,
case postale 8166, 3001 Berne



Signez maintenant!

Référendum contre
la révision ratée de la
loi sur l'aménagement
du territoire

www.lat-revision-non.ch

Informations et feuilles de signatures:

www.lat-revision-non.ch



Impôts équitables

L'Etat n'a pas à encourager l'endettement

En Suisse, l'Etat encourage les gens à s'endetter. Le système actuel d'imposition de la propriété du logement favorise celles et ceux qui ne remboursent pas leur dette. En revanche, les personnes qui économisent toute leur vie durant pour vivre sans dette à l'âge de la retraite sont pénalisées. C'est faux.

Et en plus c'est dangereux: au classement selon la dette des ménages privés, la Suisse vient en première position. Les dettes hypothécaires se montent à plus de 650 milliards de francs. Cette situation comporte un énorme potentiel de risque et rend notre pays sensible aux crises immobilières. L'Espagne nous donne l'exemple des effets désastreux d'une telle situation.

L'initiative «Sécurité du logement à la retraite»:

- offre un droit d'option unique dès l'âge de 65 ans pour renoncer à la valeur locative. En contrepartie, la possibilité de déduire les intérêts de la dette sur le logement à usage personnel est supprimée et la déduction pour l'entretien est limitée.
- contribue à la stabilité économique en réduisant la dette des ménages.
- soutient la prévoyance-vieillesse reposant sur la responsabilité individuelle

Le remboursement des dettes doit être profitable.



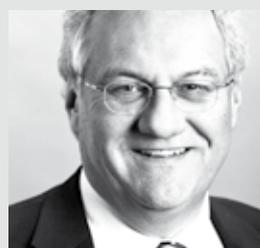
« Cette initiative encourage le remboursement des dettes hypothécaires et représente donc un avantage pour notre société et notre économie. »

Hans Egloff, conseiller national UDC, Zurich



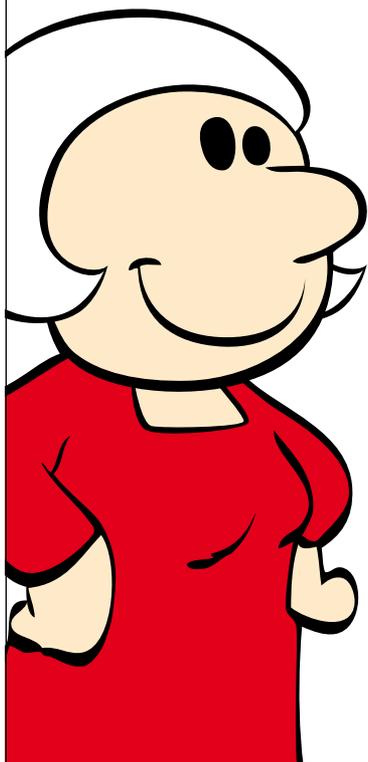
« La valeur locative menace notre prévoyance-vieillesse en augmentant le fardeau fiscal des rentiers qui touchent un revenu modeste. Cette erreur du système doit être corrigée. »

Hannes Germann, conseiller aux Etats UDC, Opfertshofen



« Supprimons enfin l'imposition la plus inéquitable de Suisse. Elle a pour principal effet de forcer de nombreux rentiers à quitter leur logement bien aimé. On ne peut pas accepter cette injustice. »

Thomas Müller, conseiller national UDC, Rorschach



Impôts équitables

OU

23 septembre

www.securite-logement.ch

Comité «OU à la Sécurité du logement à la retraite»
case postale 3344, 1211 Genève / case postale 5607, 1002 Lausanne

La Chine insiste-t-elle sur une ouverture du marché suisse ?

Les négociations relatives à un accord de libre-échange entre la Suisse et la Chine ont atteint un point délicat : les Chinois insistent manifestement sur une ouverture du secteur agricole. Cela menacerait sérieusement l'agriculture suisse et pourrait en outre donner de l'élan à un accord de libre-échange agricole avec l'UE. *par Andreas Aebi, conseiller national, Alchenstorf (BE)*



Andreas Aebi préside la Commission de politique extérieure du Conseil national. Il est également paysan dans l'Emmental.

La Suisse caracole en tête en ce qui concerne la conclusion d'accords de libre-échange avec d'importantes nations industrialisées de ce monde. L'expérience montre que le volume des échanges commerciaux avec des partenaires de libre-échange a doublé en quelques années à peine, ce qui est plus que bienvenu pour la Suisse, nation d'exportation, particulièrement dans la difficile situation économique actuelle.

Un point sensible, qui a jusqu'à présent été bien maîtrisé dans les négociations d'accords de libre-échange, est la position et la protection de l'agri-

culture suisse. Avec son taux d'auto-provisionnement de moins de 60 pour cent, soit dit en passant l'un des plus faibles parmi tous les pays industrialisés, la Suisse importe des denrées alimentaires à hauteur de 600 francs par habitant et par an. Dans l'UE, ce chiffre est dix fois inférieur et se situe autour de 60 francs par personne et par an seulement.

Négociations avec la Chine et l'Inde au premier plan

Notre pays focalise actuellement la négociation d'accords de libre-échange avec les deux plus grands pays émergents, l'Inde et la Chine. Selon les diplomates, les négociations, que l'on aimerait clore avec la Chine de préférence à la fin de cette année, ont atteint une phase difficile. Les représentants chinois exigent en matière agricole de nouvelles concessions de notre part, encore inédites.

Impossible de savoir ce qui a été négocié durant les cinq rondes de discussion précédentes : le Conseil fédéral n'a pas l'obligation de rendre de comptes.

S'il s'agit de concessions en défaveur de l'agriculture suisse, il ne s'agira certainement pas de riz, de fruits de mer ou d'épices asiatiques mais en premier lieu de viande et de légumes en conserve, la distance

déjà 55 pour cent du volume mondial, la Chine est, de loin, le plus grand producteur de viande de porc au monde.

NON au sacrifice des paysans

Si la Chine devait présenter, en même temps que la proposition suisse concernant l'agriculture, une meilleure offre pour l'industrie visant l'abolition totale des taxes d'importation, il y a fort à parier que l'agriculture suisse soit utilisée comme monnaie d'échange pour les autres branches. **Nous ne devons en aucun cas permettre que le domaine hautement sensible des importations de viande soit mis sens dessus dessous et que la marchandise étrangère à prix cassés chasse du marché les produits de notre agriculture suisse productrice.**

Ne pas prendre de décision précipitée

Je me demande aussi si le consommateur suisse veut vraiment de la viande chinoise. De la viande produite à des conditions complètement différentes de notre viande suisse, qui doit satisfaire à des exigences très élevées en matière d'hygiène, de protection des animaux et de charges environnementales.

Le conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann serait en tous les cas bien avisé de ne faire aucun compromis au détriment de l'agriculture suisse en ce qui concerne le libre-échange avec la Chine. L'UDC s'opposerait dès lors de toutes ses forces à un tel accord au sein des commissions de politique étrangère du Conseil des États et du National, puis dans les Chambres.

“ Je me demande aussi si le consommateur suisse veut vraiment de la viande chinoise. ”

culture suisse. Avec son taux d'auto-provisionnement de moins de 60

étant trop importante pour les légumes frais. Avec sa production représentant

Jeunes, musiciens sans plus d'État

Le contreprojet à l'initiative populaire « jeunesse + musique » peut sembler très sympathique à première vue. Mais dans la promotion de la musique comme ailleurs, nous n'avons besoin ni d'une harmonisation plus poussée ni de l'influence de la Confédération. Cet objet doit être observé de manière très critique et il convient de rejeter l'arrêté du Conseil fédéral sur la promotion de la formation musicale des jeunes le 23 septembre.



par Peter Föhn, conseiller aux États, Muotathal (SZ)

Musique importante pour l'épanouissement

La musique est importante pour l'épanouissement des enfants et des adolescents. C'est pourquoi les cours de musique ont incontestablement leur raison d'être. C'est sans doute ce qu'ont pensé aussi les auteurs de l'initiative populaire «jeunesse + musique». Néanmoins, comme souvent, il s'ensuit un raisonnement erroné et on va trop loin. La Confédération se voit conférer la compétence d'intervenir. Sous la promesse de financement, elle prescrit des règles aux cantons et doit coordonner. Le cours de musique et les écoles de musique actuelles dans les différents cantons s'en trouveraient-ils améliorés ? J'en doute fort.

De nombreuses offres aujourd'hui déjà

Nous pouvons aujourd'hui déjà constater que les offres et la qualité des formations musicales dans nos écoles sont très bonnes. Il est actuellement inscrit dans la Constitution (articles 67 et 69) que la Confédération forme les enfants et les jeunes dans les domaines artistique et musical. La nouvelle loi sur l'encouragement de la culture (LEC) dispose de surcroît en son article 12 que la Confédéra-

tion encourage à titre subsidiaire les mesures prises par les cantons et les communes dans le domaine de la formation musicale. Et on voudrait ajouter à tout cela une nouvelle disposition constitutionnelle exigeant que tous les cantons harmonisent leurs mesures d'incitation, faute de quoi la Confédération peut s'ingérer à travers ses propres règles.

Renforcer le fédéralisme plutôt que de l'affaiblir

Le contreprojet du Parlement à l'initiative peut sembler inoffensif. Or il mine le fédéralisme et la liberté des cantons dans l'organisation de leur système de formation. Bien que le National et la Chambre haute recommandent l'acceptation de l'arrêté fédéral, l'UDC se doit de le rejeter. Ce faisant, je ne dis pas non à la formation musicale, je dis simplement non à l'uniformisation et à la destruction progressive du fédéralisme. L'État centralisateur n'a pas fait ses preuves. C'est la raison pour laquelle l'UDC a aussi lutté avec succès contre Har- moS.

Rien que des profs de musique diplômés – non merci

L'ensemble du projet recèle aussi de grands dangers quant à son contenu. Le bagage scolaire que nos jeunes apportent dans la vie professionnelle est devenu insuffisant à de nombreux égards. Les branches principales sont négligées. Privilégier une branche en

particulier serait absolument déplacé.

Encore un mot aux mélomanes, que le projet est censé soutenir

Vous pouvez être certains que la première étape sera d'harmoniser les conditions de formation et d'obtention de titre pour les professeurs de musique. Un diplôme de haute école en pédagogie musicale sera ensuite la condition sine qua non. En tant qu'ancien directeur d'école, j'en ai fait l'expérience à plusieurs reprises dans d'autres domaines (notamment le sport et les travaux manuels). Les musiciens expérimentés et chevron-

“ Ce faisant, je ne dis pas non à la formation musicale, je dis simplement non à l'uniformisation et à la destruction progressive du fédéralisme. ”

nés, les autodidactes ou les musiciens traditionnels sans diplôme ne pourront bientôt plus donner de cours de musique. La culture locale aujourd'hui vécue et perpétuée se perdrait certainement. Dans le domaine de la musique folklorique et du yodel, en particulier, le savoir traditionnel est transmis par des autodidactes locaux et des musiciens actifs sans diplôme de haute école. C'est la seule façon de préserver la diversité de la musique suisse.

Pour toutes ces raisons, je vous conseille de rejeter l'arrêté fédéral sur la promotion de la formation musicale des jeunes.

Pour que le train soit un plaisir.



Stadler Rail Group
Ernst-Stadler-Strasse | CH-9565 Bussnang, Schweiz | Telefon +41 (0)71 626 21 20 | stadler.rail@stadlerrail.com | www.stadlerrail.com

Interdiction absolue de fumer?

Le 23 septembre

NON

www.restons-raisonnables.ch

**Commandez maintenant
des feuilles de signatures
en tournant cette page !**



Signez l'initiative et commandez de nouvelles feuilles de signatures pour vos amis.

▶ info@initiative-de-mise-en-oeuvre.ch ◀

Rejoignez-nous sur Internet



www.initiative-de-mise-en-oeuvre.ch



www.facebook.com/initiativedemiseenoeuvre

.....✂

J'aimerais soutenir financièrement l'initiative populaire. Merci de m'envoyer un bulletin de versement. CCP 30-8828-5

Je commande.....feuilles de signatures.

Je souhaite adhérer à l'UDC. Envoyez-moi des informations.

Nom: Prénom:

Adresse:

NPA: Lieu:

Mail: Téléphone:

Prière de nous renvoyer le talon:

Secrétariat général UDC, Case postale 8252, 3001 Berne, par fax au 031 300 58 59 ou par e-mail à gs@svp.ch